

Cylindre CO2
Fluval
A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547

Section I. Identification et utilisation du produit	
Nom du produit	Fluval Cylindre CO2
# CAS	
Utilisation	
Fournisseur	Rolf C. Hagen Inc., 20 500 Aut. Transcanadienne, Baie d'Urfé, H9X 0A2
Urgence	Appeler votre centre anti-poison local

Section II. Composition et informations sur les composants			
Ingrédients	Conc. (%)	# CAS	Limites d'exposition
Gaz carbonique	100	124-38-9	ACGIH TLV (États-Unis, 9/2004). STEL: 54000 mg/m ³ 15 minutes. Forme: toutes les formes STEL: 30000 ppm 15 minutes. Forme: toutes les formes TWA: 9000 mg/m ³ 8 heures. Forme: toutes les formes TWA: 5000 ppm 8 heures. Forme: toutes les formes NIOSH REL (États-Unis, 6/2001). STEL: 54000 mg/m ³ 15 minutes. Forme: toutes les formes STEL: 30000 ppm 15 minutes. Forme: toutes les formes TWA: 9000 mg/m ³ 10 heures. Forme: toutes les formes TWA: 5000 ppm 10 heures. Forme: toutes les formes OSHA PEL (États-Unis, 6/1993). TWA: 9000 mg/m ³ 8 heures. Forme: toutes les formes TWA: 5000 ppm 8 heures. Forme: toutes les formes

Section III. Ingrédients dangereux		
SIMDUT	Classement	Transport des matières dangereuses
	A: gaz comprimé LCPE LIS: gaz carbonique	UN1013, UN2187, Class 2.2

Section IV. Données physiques	
État physique et apparence/Odeur	Gaz
Point de congélation	Température de sublimation : -78.5°C (-109.3°F)

Cylindre CO2
Fluval
A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547

Point d'ébullition / de condensation	-78.55°C (-109.4°F)
Température critique	30.9°C (87.6°F)
Volume spécifique	8.77193 (pi ³ /lb)
Densité de vapeur	1.53 (Air = 1)
Densité gazeuse	0.114 lb/pi ³
Tension de vapeur	830 psig

Section V. Risques d'incendie et d'explosion		
Conditions d'inflammabilité		
Ininflammable		
Moyens d'extinction		
<p>Utiliser un agent extincteur convenant pour encercler un feu. Si le produit est dans un feu, couper l'écoulement immédiatement s'il n'y a aucun risque. Appliquer de l'eau d'une distance sûre pour refroidir le contenant et protéger les alentours. Aucun risque précis.</p>		
Techniques en cas d'incendie		
<p>Les pompiers doivent porter l'équipement de protection approprié, un appareil respiratoire autonome et une pièce faciale complète fonctionnant en mode de pression positive.</p>		
Produits dangereux de combustion		
Point éclair	Seuil d'inflammabilité	
	Minimal	Maximal
Temp auto-ignition		

Section VI. Données sur la réactivité	
Conditions d'instabilité	Ce produit est stable.
Matières incompatibles	
Conditions de réactivité	

Cylindre CO2
Fluval
A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547

Produits de décomposition dangereux	
-------------------------------------	--

Section VII. Propriétés toxicologiques	
Voies d'absorption	
Effets d'une exposition aiguë	
Contact oculaire	Irrite modérément les yeux
Contact cutané	Irrite modérément la peau
Inhalation	Irrite modérément l'appareil respiratoire
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition normale pour des gaz
Effets chroniques d'une surexposition	Effets cancérogènes : non disponible Effets mutagènes : non disponible Effet tératogénique : non disponible Des troubles respiratoires aigus ou chroniques peuvent être aggravés par la surexposition à ce gaz. Cause des dommages aux organes suivants : poumons, système cardiovasculaire, peau, yeux, système nerveux central (SNC), œil, cristallin ou cornée.

Section VIII. Premiers soins	
Contact oculaire	Laver les yeux tout de suite avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Demander de l'assistance médicale immédiatement.
Contact cutané	Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les reporter. Bien nettoyer les souliers avant de les reporter. Demander de l'assistance médicale.
Inhalation	Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Demander de l'assistance médicale.

Cylindre CO2**Fluval****A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547**

Page 4 de 6

Ingestion

Ne pas faire vomir à moins d'en avoir reçu la directive du personnel médical. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Demander de l'assistance médicale à l'apparition de symptômes.

Section IX. Mesures préventives en cas d'accident

Mesures de protection individuelle

Contactez immédiatement le personnel affecté aux urgences. Empêcher le personnel non nécessaire de s'approcher. Utiliser l'équipement de protection convenable (section XI). Couper l'approvisionnement en gaz si cela peut être fait en toute sécurité. Isoler le secteur jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.

Mesures de protection de l'environnement en cas de fuites ou déversement

Éviter la dispersion du matériel renversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables et les égouts.

Méthode de nettoyage et d'élimination des résidus

Section X. Manipulation et entreposage

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le gaz. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Garder le contenant fermé. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation. Gaz à haute pression. Utiliser de l'équipement recommandé pour la pression du cylindre. Fermer la soupape après chaque utilisation et lorsque le cylindre est vide. Protéger les cylindres des dommages; ne pas les tirer, ni les rouler, ni les glisser, ni les échapper. Utiliser un chariot manuel convenant au mouvement des cylindres.

Ne jamais laisser aucune partie non protégée du corps en contact avec des tuyaux ou des récipients non isolés contenant des liquides cryogéniques. Empêcher le piégeage du liquide dans des systèmes ou des tuyaux fermés sans dispositif de protection contre la surpression. Certains matériaux peuvent devenir fragiles à basse température et casseront facilement.

Entreposage : Garder le contenant bien fermé. Garder le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Les cylindres doivent être entreposés verticalement, le bouchon de protection de la soupape en place et germé solidement pour les empêcher de tomber ou d'être renversés. La température des cylindres ne doit pas dépasser 52°C (125°F).

Section XI. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Vêtements de protection

Yeux : Employer des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique la nécessité d'éviter l'exposition aux projections de produits chimiques, aux aérosols ou aux poussières. En travaillant avec des liquides

Cylindre CO2
Fluval
A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547

	<p>cryogéniques, porter un écran facial complet.</p> <p>Peau : L'équipement de protection personnelle pour le corps doit être choisi selon la tâche effectuée et les risques inhérents et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.</p> <p>Appareil respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire convenablement ajusté, filtrant ou alimenté en air comprimé conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques en indique la nécessité. Le choix de l'appareil respiratoire doit être basé sur des niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques du produit et les limites de la sécurité au travail de cet appareil respiratoire. La norme applicable est Z94.4-93 pour le Canada.</p> <p>Mains : Des gants résistants aux produits chimiques et imperméables ou des gants à crispin conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps, en manipulant des produits chimiques, si une évaluation des risques en indique la nécessité. Gants isolants convenant à de basses températures.</p> <p>Dans le cas d'un renversement important : Un appareil respiratoire autonome doit être utilisé pour éviter l'inhalation du produit.</p>
Contrôles d'ingénierie	Utiliser seulement avec la ventilation adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale, ou d'autres mesures d'ingénierie afin de garder le niveau de l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Section XII. Considérations relatives à l'élimination	
Élimination du produit comme déchet	Le produit retiré du cylindre doit être éliminé conformément à la réglementation fédérale, provinciale ou locale.
Décharge des emballages endommagés	

Section XIII. Informations écologiques	
Produits de biodégradation : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO2).	
Toxicité des produits de biodégradation : Le produit lui-même et ses produits de biodégradation ne sont pas toxiques.	
Évolution dans l'environnement : Non disponible	
Risques environnementaux : Aucun effet ni risque critique significatif connu.	
Toxicité pour l'environnement : Non disponible	

Cylindre CO2
Fluval
A7540 / A7541 / A7545 / A7546 / A7547

Section XIV. Informations sur le transport						
Renseignements réglementaires	Numéro UN	Appellation réglementaire appropriée	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Renseignements supplémentaires
Classification du département des transports	UN1013 UN2187	GAZ CARBONIQUE Gaz carbonique, liquide réfrigéré	2.2	Sans objet (gaz).		<u>Quantité limitée</u> Oui. <u>Instructions de conditionnement</u> Avion de passagers Limitation de quantité: 75 kg Avion cargo Limitation de quantité: 150 kg
Classification du TMD	UN1013 UN2187	GAZ CARBONIQUE Gaz carbonique, liquide réfrigéré	2.2	Sans objet (gaz).		<u>Index de la limite d'exposition et de la quantité limitée</u> 0.125 <u>Index pour passagers sur route ou par chemin de fer</u> 75
Classification du Mexique	UN1013 UN2187	GAZ CARBONIQUE Gaz carbonique, liquide réfrigéré	2.2	Not applicable (gas).		-